

DOSSIER DE PRESSE

**DE L'ABOLITION EN FRANCE  
VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE**

**40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE L'ABOLITION  
DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE**

**9 OCTOBRE 2021**

ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**





*« La vraie signification politique de la peine de mort, c'est bien qu'elle procède à l'idée que l'État a le droit de disposer du citoyen jusqu'à lui retirer la vie. »*

Discours de Robert Badinter à l'Assemblée nationale,  
17 septembre 1981

# SOMMAIRE

Édito .....	5
L'abolition de la peine de mort en France et dans le monde depuis 1981 .....	6
La France, une voix attendue pour porter le combat de l'abolition .....	10
Chine, Arabie Saoudite, Égypte, Iran : les «durs» de la peine capitale .....	11
Aux États-Unis : volte-face au niveau fédéral .....	14
Parler de la peine de mort, lutter pour l'abolition totale : la mobilisation d'Amnesty International en France. ....	17
Abolition universelle : recommandations d'Amnesty International. ....	19
Rapports et références .....	20

---

Des spécialistes de l'abolition de la peine de mort sont disponibles pour des entretiens.  
Pour toute demande merci de contacter :  
Gaël Grilhot [ggrilhot@amnesty.fr](mailto:ggrilhot@amnesty.fr) 06 76 94 37 05



© C. Meireis

*« Il y a 40 ans, le 9 octobre 1981, après des débats houleux au Parlement et un discours historique de Robert Badinter, alors ministre de la justice, la France abolissait enfin la peine de mort et ce, malgré une opinion publique défavorable.*

*Depuis, les engagements internationaux pris par la France empêchent tout retour en arrière. En 1986, elle ratifiait le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, puis, le 2 octobre 2007, le Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies. Le 10 octobre 2007, elle ratifiait le Protocole n°13 à la Cour européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, cette même année, elle inscrivait le principe dans sa Constitution : « Nul ne peut être condamné à la peine de mort » (article 66-1). Ainsi, cet assassinat étatique, était définitivement banni de l'arsenal juridique français sans possibilité de retour en arrière.*

*Mais il reste du chemin à parcourir pour que le monde entier en finisse avec ce châtement barbare, qui touche de manière disproportionnée les pauvres et les minorités, et sert dans bien des pays à éliminer des personnes dont le seul « crime » est d'être en fait des opposants, des homosexuels, des athées ou des consommateurs de drogues. En 2021, 55 pays continuent à condamner à mort, parmi lesquels des exécuteurs notoires tels que l'Arabie saoudite, la Chine, l'Egypte, les Etats-Unis, l'Irak ou encore l'Iran.*

*La France, qui a décidé en 1981 de tourner le dos à cette peine d'un autre âge, doit aller plus loin et appuyer le combat en faveur de l'abolition universelle. Depuis 40 ans, la pression des acteurs des sociétés civiles locales conjuguée à des pressions internationales a permis d'augmenter le nombre d'États abolitionnistes.*

*C'est pourquoi, au-delà d'une célébration, cet anniversaire doit aussi être pour la France une incitation à retrouver le souffle de 1981, à renouer avec l'élan abolitionniste d'il y a 40 ans et faire à nouveau de la lutte contre la peine de mort l'un des piliers de sa diplomatie. Et ce, jusqu'à l'abolition universelle, car rien ne doit entamer notre conviction que ce châtement, aussi inutile que cruel, inhumain et dégradant, est condamné à disparaître. »*

---

**Cécile Coudriou**

Présidente d'Amnesty International France



# L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE ET DANS LE MONDE DEPUIS 1981

1981  
LA PEINE DE MORT EST DÉFINITIVEMENT BANNIE  
EN FRANCE



© Damien MEYER / AFP

Au début des années 1980, les deux tiers des Français se déclarent encore favorables au maintien de la guillotine. Pourtant, en connaissance de cause, ils élisent, le 10 mai 1981, François Mitterrand qui s'est ouvertement prononcé contre la peine de mort lors de sa campagne présidentielle.

En septembre de la même année, Robert Badinter, Garde des sceaux, obtient le vote du projet de loi, à l'Assemblée nationale, dont l'article premier dispose : « la peine de mort est abolie ». Un vote obtenu avec une forte majorité le 18 septembre 1981 (363 voix contre 117), à la suite d'un discours historique, la veille, de Robert Badinter devant l'Assemblée nationale.

**Le 30 septembre, la loi est adoptée par le Sénat puis entre en vigueur le 10 octobre 1981.** La France devient alors le 36ème pays à renoncer à la peine de mort pour tous les délits, de droit commun ou relevant de la justice militaire. Elle était le dernier pays de la Communauté économique européenne à l'appliquer. La loi portant abolition de la peine de mort sera promulguée par François Mitterrand le 9 octobre 1981 et publiée au Journal officiel du 10 octobre.

Victor Hugo, Jean Jaurès, Albert Camus, François Mitterrand, ou encore, bien évidemment, Robert Badinter, furent des incarnations françaises de la lutte contre la peine de mort. Au travers de leurs écrits, de leurs discours ou de leurs plaidoiries, ils n'ont cessé de se battre pour cette cause. L'ultime condamné à mort en France sera exécuté le 10 septembre 1977 à la prison des Baumettes, à Marseille.

Progressivement depuis 1981, la France est devenue partie aux deux Protocoles du Conseil de l'Europe abolissant la peine de mort ainsi qu'au Deuxième Protocole facultatif au Pacte International relatif aux Droits civils et politiques des Nations unies. Depuis février 2007, l'abolition de la peine de mort est inscrite dans la Constitution française, sans possible retour en arrière. La peine de mort y est désormais bel et bien proscrite.



**« IL FAUT CONTINUER LE COMBAT, RAPPELER LES MÊMES PRINCIPES, DÉNONCER LES MÊMES INJUSTICES ».**

Robert Badinter,  
« une vie de lutte contre la peine de mort »  
Entretien exclusif avec Amnesty International France, mars 2021

LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE EN 2021 :  
83 PAYS RESTENT À CONVAINCRE, DONT 28 NE L'APPLIQUENT DÉJÀ PLUS, SANS AVOIR CHANGÉ LEUR LÉGISLATION

En 1977, à l'initiative d'Amnesty International, une conférence internationale, réunissant plus de 200 délégués de diverses organisations non gouvernementales du monde entier, adopte à Stockholm une déclaration rappelant que la peine de mort est une violation du droit à la vie et que chaque État a le devoir de protéger la vie de toutes les personnes qui sont placées sous sa juridiction, sans exception. A cette date, seuls 16 pays avaient aboli la peine de mort. Dans la foulée Amnesty International lance sa campagne mondiale en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.

Progressivement, victoire après victoire, le nombre de pays ayant aboli la peine de mort dans leur législation et pour tous les crimes, atteint 108. 8 abolitionnistes pour les crimes de droit commun, 28 abolitionnistes en pratique, c'est-à-dire n'ayant pas pratiqué d'exécutions depuis au moins dix ans, et 55 États non abolitionnistes dont une bonne vingtaine exécutent des condamnés chaque année.

La tendance vers l'abolition universelle se poursuit donc : régulièrement un nouvel État abolit ou fait un pas décisif vers l'abolition en ratifiant un traité international qui vise l'abolition. En 2021 pourtant, 55 pays intègrent encore cette sentence dans leur législation. Nombre de personnes attendent encore dans les couloirs de la mort, même si certains États, comme le Lesotho, Cuba, ou encore Belize, ne détiennent plus aucun condamné à mort.

Selon le rapport annuel d'Amnesty International « Condamnations et exécutions dans le monde en 2020 », au moins 483 personnes ont été exécutées l'année passée, selon les méthodes suivantes :

En 2020 également, la peine de mort a continué d'être utilisée dans des conditions donnant lieu à de graves violations du droit international et des normes connexes, telles que par exemple :

- Des exécutions de personnes pour des crimes commis alors qu'elles étaient mineures (Iran)
- Des personnes présentant un handicap mental (psychosocial) ou intellectuel sous le coup d'une sentence de mort (États-Unis, Japon, Maldives et Pakistan)
- Des condamnations à mort prononcées à l'issue de procédures qui n'ont pas respecté les normes internationales relatives à l'équité des procès (Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Égypte, Irak, Iran, Malaisie, etc.)
- Des « aveux » susceptibles d'avoir été extorqués sous de la torture ou d'autres mauvais traitements utilisés pour déclarer coupables des personnes et les condamner à mort (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Iran).
- Au Bangladesh, en Palestine et en République démocratique du Congo, des sentences capitales prononcées en l'absence de l'accusé.

Décapitation	Arabie saoudite							
Électrocution	États-Unis							
Pendaison	Bangladesh	Botswana	Égypte	Inde	Irak	Iran	Soudan du Sud	Syrie
Injection létale	Chine	États-Unis	Viêt-Nam					
Exécution par balle	Chine	Corée du Nord	Iran	Oman	Qatar	Somalie	Taiwan	Yémen

# COMBATTRE LA PEINE DE MORT, VICTOIRE APRÈS VICTOIRE : ENTRETIEN AVEC ANNE DENIS, MILITANTE ABOLITIONNISTE DEPUIS 1972



Anne Denis est militante pour l'abolition de la peine de mort depuis 1972. Responsable de la commission abolition de la peine de mort à Amnesty International France, elle s'est illustrée par ses multiples combats et prise de parole en faveur l'abolition en France et dans le monde.

## COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA PEINE DE MORT ?

La peine de mort (ou peine capitale) est une sanction pénale ordonnant la suppression de la vie d'un condamné. La peine de mort est un crime volontaire et prémédité, donc un assassinat, exécuté par des fonctionnaires d'Etat ; c'est aussi un châtement particulièrement cruel, inhumain et dégradant. C'est aussi très clairement la manifestation de la vengeance de l'Etat contre un individu.

## POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE VOUS ENGAGER SUR LE SUJET DE LA PEINE DE MORT AUPRÈS D'AMNESTY INTERNATIONAL ?

C'est en 1972 que je deviens abolitionniste, en voyant les visages de femmes hurlant à la mort lors du procès Buffet-Bontemps. Je voyais à l'œuvre la vengeance et non la justice. Amnesty International en 1977 a engagé son combat pour l'abolition universelle de la peine de mort. Lorsque beaucoup plus tard j'ai rejoint Amnesty International France, c'est tout naturellement que je suis devenue relais peine de mort dans un groupe local. La peine de mort et la torture sont deux grands combats historiques d'Amnesty International.

## COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LE RECUL TENDANCIEL DE LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE ?

Ces dernières années, on a noté une progression constante vers l'abolition de la peine de mort dans le monde. Les raisons en sont multiples selon les pays : la prise de conscience du côté discriminatoire et non dissuasif de la peine de mort, le souhait de se distinguer des États autoritaires qui utilisent la peine de mort comme moyen de faire taire les opposants ou d'entretenir la terreur, la volonté d'intégrer une communauté internationale qui peut être bénéfique à titres divers pour le pays ...

## CRAIGNEZ-VOUS UN RETOUR DE LA PEINE DE MORT DANS LES PAYS QUI L'ONT ABOLIE, SOUS LA PRESSON D'UNE PARTIE DE L'OPINION PUBLIQUE ?

L'abolition de la peine de mort ne se fait pas en fonction d'une opinion publique, c'est toujours une décision politique. L'opinion publique réagit « à chaud » et des gouvernements ou personnalités publiques peuvent vouloir rétablir la peine de mort pour des raisons électoralistes. C'est pourquoi il est très important que les États inscrivent dans la loi nationale l'abolition de la peine de mort et ratifient les traités internationaux s'y rapportant, plus difficiles voire impossibles à dénoncer.

## SELON VOUS, ALLONS-NOUS VERS UNE ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT ET SI OUI, COMMENT ACCÉLÉRER LE MOUVEMENT EN COURS ?

Oui, nous allons vers l'abolition universelle de la peine de mort. Une minorité de pays la pratique encore. Même chez certains « irréductibles » on note des progrès. Dans certains États il est impératif de sensibiliser la population qui ignore la réalité de la peine de mort, de sa cruauté, de son côté discriminatoire et de rétablir la confiance des citoyens dans une justice équitable. L'éducation aux droits humains peut jouer un rôle déterminant. Une diplomatie active des États abolitionnistes comme celle de l'Union Européenne est un élément décisif.



## LA FRANCE, UNE VOIX ATTENDUE POUR PORTER LE COMBAT DE L'ABOLITION

1981-2021 : Il y a 40 ans, après des débats houleux au Parlement et un discours historique de Robert Badinter, alors ministre de la Justice, et malgré une opinion publique défavorable, la France abolissait la peine de mort.

Quelques années plus tard, elle signait et ratifiait le Deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (2 octobre 2017). « Convaincus que l'abolition de la peine de mort contribue à promouvoir la dignité humaine et le développement progressif des droits de l'homme », les signataires s'engageaient ainsi à ce qu'aucune personne relevant de leur juridiction ne soit exécutée.

Le 11 juillet 2021, à l'occasion du trentième anniversaire de l'entrée en vigueur de ce Protocole, la France a appelé tous les États à le ratifier, en vue d'une abolition universelle de la peine de mort par la voix du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Alors que l'année 2021 marque également le quarantième anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, la même déclaration rappelle également que « la France réitère son opposition ferme et constante à la peine capitale, en tous lieux et toutes circonstances.

Elle appelle tous les États appliquant cette peine à observer un moratoire en vue de son abolition définitive. »

Quels que soient les gouvernements depuis 1981, la France a toujours affirmé son opposition, en toutes circonstances, à la peine de mort, affirmation qui doit en cette année anniversaire retrouver toute sa vigueur alors que l'abolition mondiale se dessine. Le 16 décembre 2020, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution relative à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions dans l'objectif d'abolir totalement la peine de mort : 123 États se sont prononcés en faveur de cette proposition. Les États qui maintiennent la peine de mort doivent considérer ce résultat comme un signal d'alerte. Les exécutions cautionnées par l'État n'ont plus leur place dans le monde moderne.

Dans ce contexte, la France doit encourager et soutenir toutes les actions en faveur de l'abolition universelle dans ses relations diplomatiques et dans son action au sein des instances multilatérales. Que ce soit dans le cadre des Nations unies ou dans celui de l'Union européenne dont elle assurera la présidence de janvier à juin 2022, la France doit agir efficacement pour faire reculer la peine de mort.

Amnesty International qui mène ce combat depuis plus de 40 ans veut mettre à profit ces anniversaires et ces échéances politiques pour encourager les autorités françaises et la communauté internationale à redonner un nouveau souffle à la lutte en faveur de l'abolition universelle, sans faire prévaloir des considérations économiques ou géostratégiques.

## CHINE, ARABIE SAOUDITE, ÉGYPTÉ, IRAN : LES « DURS » DE LA PEINE CAPITALE

Chaque année, Amnesty International publie en avril les statistiques annuelles sur la peine de mort dans le monde, rapport qui recense les condamnations et exécutions dans le monde sur l'année écoulée.

Si la tendance est à l'abolition et le nombre d'exécutions baisse un peu plus chaque année (483 en 2020 contre 657 en 2019), plusieurs pays restent tristement célèbres par leur nombre élevé de personnes exécutées ou attendant dans les couloirs de la mort, parmi eux : la Chine, l'Iran, l'Égypte, ou encore l'Arabie saoudite.



**EXÉCUTIONS RECENSÉES DANS LE MONDE EN 2020**  
Arabie saoudite (27), Bangladesh (2), Botswana (3), Chine (+), Corée du Nord (+), Égypte (107+), États-Unis (17), Inde (4), Irak (45+), Iran (246+), Oman (4), Qatar (1), Somalie (11+), Soudan du Sud (2+), Syrie (+), Taiwan (1), Viêt-Nam (+), Yémen (5+).



**La Chine reste le pays qui exécute le plus au monde, alors même que le nombre d'exécutions est impossible à déterminer précisément.**

Les statistiques sur les exécutions et les condamnations à mort sont en effet classées secret d'Etat en Chine et le pays empêche toujours toute surveillance indépendante dans ce domaine.

Dès 2009, Amnesty International cesse de publier des estimations concernant le recours à la peine capitale par les autorités chinoises. Cette décision découle des préoccupations suscitées par le fait que le gouvernement chinois déformait ces estimations. La Chine ne publie toujours pas de statistiques officielles sur le recours à la peine capitale ; toutefois, d'après les informations disponibles, des milliers de personnes sont condamnées à mort et exécutées dans ce pays chaque année. Amnesty International demande aux autorités chinoises de rendre publiques les informations relatives à la peine de mort en Chine.

En Chine, la peine capitale est majoritairement utilisée dans des affaires de meurtres et d'infractions liées aux stupéfiants. A ce jour, 46 infractions au total restent passibles de la peine de mort, dont beaucoup d'actes non violents ne répondant pas aux critères de « crimes les plus graves » au regard du droit international.

A l'approche du 26 juin 2021, Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues instaurée par l'ONU, les autorités chinoises ont multiplié les articles faisant état d'exécutions dans les médias. La Cour suprême a mis en avant dix « affaires emblématiques » d'infractions liées aux stupéfiants « méritant un châtement sévère ». Parmi ces affaires, 3 ont abouti à 4 exécutions en avril et en juin. Cette stratégie a des effets particulièrement désastreux sur les milieux les plus marginalisés de la société.

Des infractions économiques, telles que des détournements de fonds, restent également passibles de la peine de mort.



## IRAN

**En Iran, la peine de mort reste une pratique courante, avec notamment au moins 246 personnes exécutées en 2020. Elle est par ailleurs de plus en plus utilisée comme instrument de répression politique contre les manifestants, les dissidents et les membres de minorités.**

En 2020, des exécutions ont eu lieu à la suite de condamnations prononcées à l'issue de procès iniques. Une exécution s'est déroulée en public. D'autres ont eu lieu en secret. Parmi les personnes exécutées figuraient des jeunes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits pour lesquels ils avaient été condamnés.

L'opposant et journaliste Rouhollah Zam a été exécuté en décembre, en lien avec la chaîne d'information Amad News, opposée au pouvoir, qu'il animait sur les réseaux sociaux. Des dizaines de manifestants ont été inculpés d'« inimitié à l'égard de Dieu » et de « propagation de la corruption sur terre », des infractions passibles de la peine de mort. Plusieurs contestataires ont été condamnés à la peine capitale à l'issue de procès inéquitables qui ont

pris en considération des « aveux » entachés de torture. Les relations consenties entre personnes de même sexe restent également passibles de la peine capitale, sentence aussi appliquée pour certaines infractions liées aux stupéfiants et pour des infractions formulées en des termes vagues (outrage au prophète, inimitié à l'égard de Dieu, propagation de la corruption sur terre, insurrection armée contre l'Etat).

En février 2021, Ali Khasraji, Hossein Silawi, Jasem Heidary et Naser Khafajian, membres de la minorité arabe ahwazie d'Iran, ont été exécutés en secret à la prison de Sepidar, sans que leur famille n'en soit informée à l'avance.



## ÉGYPTÉ

**Depuis son accession au pouvoir, et malgré ses très bonnes relations commerciales avec les pays européens, dont la France, le président Al-Sissi n'a donné aucun signe de bonne volonté concernant une éventuelle voie vers l'abolition.**

Bien au contraire. Les tribunaux militaires et les chambres spécialisées dans le terrorisme ont prononcé des sentences capitales à tour de bras en 2019 et 2020. Dans de nombreux cas, ces procès étaient collectifs, et ne laissaient que peu de possibilités de défense équitable. Les « aveux » étaient la plupart du temps extorqués sous la torture.

Et ces sentences ont été suivies d'effets. En 2020, l'Égypte a ainsi exécuté plus de 107 condamnés à morts, avec un triste record en octobre et novembre, où le nombre d'exécutions (57) équivalait à près de deux fois celui recensé pour toute l'année 2019 (32). Neuf personnes,

dont une âgée de 82 ans, ont été exécutées lundi 26 avril 2021. Ils avaient été condamnés à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante.

Et les dernières nouvelles n'incitent pas à l'optimisme. Le 14 juin 2021, la plus haute cour du pays confirmait la condamnation à la peine capitale de 12 personnes. Tous faisaient partie des Frères musulmans, et avaient été jugés dans un procès collectif visant 739 personnes, pour leur participation à des sit-ins de masse contre le gouvernement sur la place Rabaa al Adawiya, au Caire, en juillet et août 2013.



## ARABIE SAOUDITE

**4ème pays du Moyen Orient à exécuter le plus**, l'Arabie saoudite condamne régulièrement à mort des personnes à l'issue de procès iniques, se fondant sur des aveux obtenus sous la torture, et procède à leur exécution par décapitation.

Exécuté le 15 juin 2021, Mustafa al Darwish, âgé de 26 ans, est une des dernières victimes en date d'une justice saoudienne grandement défaillante et niant le droit à la vie. Arrêté en 2015 pour sa participation présumée à des émeutes antigouvernementales dans la province de l'Est, il a été victime d'actes de torture et d'un procès manifestement inique avant d'être exécuté.

En 2020, sur l'année écoulée, les tribunaux saoudiens ont continué de prononcer des condamnations à mort pour un vaste ensemble d'infractions. Les autorités saoudiennes ne respectent pas les normes internationales relatives à l'équité des procès dans les affaires où l'accusé est passible de la peine capitale. Les affaires sont souvent jugées en secret dans le cadre de procédures sommaires, sans que la personne accusée puisse bénéficier des services d'un avocat ou d'une assistance judiciaire. Les personnes étrangères condamnées n'ont généralement accès à aucun service d'interprétation aux cours des différentes phases de leur détention et de leur procès.

En 2020 exceptionnellement, le nombre d'exécutions dans le pays a chuté drastiquement par rapport à l'année précédente avec - 85 % d'exécutions, et au moins 27 personnes ont été tuées par les autorités saoudiennes. Cette chute est probablement due à la présidence du G20 par l'Arabie saoudite, dans le but d'éviter les critiques de la communauté internationale à un moment clé pour le rayonnement de la monarchie saoudienne. Pendant les cinq mois précédant le sommet du G-20 – de la fin juillet jusqu'en novembre –, aucune exécution n'a eu lieu dans le pays. Les exécutions ont en revanche immédiatement repris après la fin de la présidence saoudienne, le 30 novembre (9 personnes entre le 10 et le 31 décembre). Une bonne nouvelle en revanche : depuis avril 2020, des personnes mineures au moment des faits reprochés, ont vu leur condamnation à la peine capitale commuée en dix ans d'emprisonnement. En août, la Commission saoudienne des droits humains a annoncé que le parquet national avait organisé un réexamen des condamnations à mort prononcées contre 3 jeunes militants chiites pour avoir manifesté : Ali al Nimr, Abdullah al Zaher et Dawood al Marhoun.



**PEINE DE MORT,  
DISCRIMINATION ET HANDICAP MENTAL :  
LE CAS EMBLÉMATIQUE  
DE ROCKY MYERS, DANS LE COULOIR DE LA MORT  
DEPUIS 27 ANS**

**AUX ÉTATS-UNIS :  
VOLTE-FACE AU NIVEAU FÉDÉRAL**

En 2020, les États-Unis sont restés la démocratie qui condamnait le plus à mort au monde, avec environ 2 485 personnes dans les couloirs de la mort fin 2020 (dont 48 femmes) dans 29 États. Le gouvernement de Donald Trump a autorisé et mis en œuvre la reprise des exécutions par le gouvernement fédéral après une interruption de 17 ans, marquant un terrible retour en arrière. Le nombre sans précédent d'exécutions ordonnées par les autorités fédérales a exacerbé le caractère arbitraire et les failles du système d'application de la peine de mort aux États-Unis. Ce ne sont pas moins de dix personnes qui ont été exécutées en l'espace de cinq mois et demi. Néanmoins, une des premières décisions de Joe Biden une fois arrivé au pouvoir a été de prononcer un moratoire officiel sur les exécutions fédérales. Même s'il ne s'agit pas d'une décision totalement satisfaisante pour nous, c'est un pas dans la bonne direction. En outre, en février 2021, le Colorado est devenu le 22<sup>e</sup> État abolitionniste du pays. A peine un mois plus tard, la Virginie, le premier État sudiste, qui avait été l'État qui a exécuté le plus, devenait le 23<sup>e</sup>. Les moratoires instaurés par le/la gouverneur-e en Californie, en Oregon et en Pennsylvanie ont en outre été maintenus tout au long de l'année ; l'Ohio a quant à lui différé toutes les exécutions qui étaient prévues.



Rocky Myers, homme noir et handicapé mental, est détenu depuis 27 ans dans le quartier des condamnés à mort en Alabama, aux États-Unis.

En 1994, un jury (en majorité blanc) le déclare coupable du meurtre d'une femme blanche et condamné à une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Le juge est passé outre de cette recommandation et l'a condamné à mort la même année. Aucun élément de preuve ne le relie à ce meurtre, si ce n'est un appareil d'enregistrement vidéo volé à la victime, qu'il soutient avoir trouvé abandonné dans la rue. Des témoignages clés à charge ont présenté des incohérences et été entachés par des allégations de pressions exercées par la police. L'un d'entre eux a par la suite été considéré comme faux et rejeté. L'exécution de Rocky Myers a été programmée une première fois en 2004, puis une deuxième fois en 2012. Depuis Rocky Myers attend dans les couloirs de la mort.

Amnesty International fait campagne pour stopper son exécution :

<https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture/petitions/en-alabama-stop-a-lexecution-de-rocky-myers->

Le cas de Rocky Myers est tristement emblématique du fait que la peine de mort continue d'être infligée, aux États-Unis, à des personnes atteintes d'un handicap mental ou intellectuel, en violation du droit international. En juillet 2020 notamment, Wesley Ira Purkey a été exécuté, malgré de solides preuves prouvant qu'il était atteint de la maladie d'Alzheimer et de nombreuses pathologies psychologiques, ce qui le rendait inapte à être exécuté. La discrimination raciale est également très présente dans l'application de la peine capitale, comme dans le cas d'Orlando Hall, un homme noir, exécuté en novembre 2020, après avoir été condamné en 1995 par un jury dont tous les membres étaient blancs, et après que le parquet a écarté quatre des cinq personnes noires faisant partie des jurés potentiels.

## SUR LE FRONT DES BONNES NOUVELLES

Malgré ces pays, la peine de mort est inexorablement en voie de disparition. Chaque année, les abolitionnistes gagnent des victoires.

Le continent africain a de moins en moins recours à la peine de mort. En juillet 2021, la Sierra Leone votait l'abolition. Un an plus tôt, en mai 2020, c'était le Tchad qui avait totalement officiellement abandonné la peine capitale. Ils sont ainsi six pays du continent à avoir suivi cette voie en moins de 10 ans. Au total, 22 pays en Afrique ont aboli la peine de mort pour tous les crimes et 17 pays sont abolitionnistes en pratique.

Partout dans le monde, des grands pas vers l'abolition. En septembre, le Kazakhstan a signé le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et a pris des mesures en vue de le ratifier. Aucune exécution n'a été recensée à Bahreïn, au Bélarus, au Japon, au Pakistan et au Soudan, alors qu'en 2019 ces pays avaient tous appliqué des sentences capitales. Le Kazakhstan, la Russie et le Tadjikistan ont maintenu leur moratoire sur les exécutions.

## LA MALAISIE EN ROUTE VERS L'ABOLITION ?

En 2020 et pour la troisième année consécutive, les autorités malaisiennes ont observé un moratoire officiel sur les exécutions, une bonne nouvelle pour les plus de 1 300 personnes qui se trouvent actuellement condamnées à mort dans le pays. S'il s'agit bien d'étapes cruciales pour l'abolition en Malaisie, le chemin vers l'abolition totale est encore incertain en Malaisie. En 2020, un rapport initié par le ministère chargé des Affaires juridiques recommandait des peines alternatives pour 11 infractions à la Loi de 1952 relative aux drogues dangereuses punies obligatoirement par la peine capitale et pour 21 infractions passibles de ce châtiment à la discrétion du tribunal. En août, la Cour fédérale a déclaré que la peine de mort était constitutionnelle.

## PARLER DE LA PEINE DE MORT, LUTTER POUR L'ABOLITION TOTALE : LA MOBILISATION D'AMNESTY INTERNATIONAL EN FRANCE

### AMNESTY INTERNATIONAL ET LE 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION EN FRANCE

La peine de mort est un sujet historique et pourtant toujours d'actualité en France et dans le monde, et c'est pourquoi Amnesty propose de sensibiliser et d'éduquer à cette thématique à travers des activités pédagogiques participatives. Le grand public et toutes les personnes en situation d'animation ou d'enseignement sont encouragés à utiliser nos ressources disponibles gratuitement en ligne : <https://www.amnesty.fr/education-peine-de-mort>. Les militants d'Amnesty peuvent également être contactés pour animer des ateliers de sensibilisation autour de la peine de mort au sein de différentes structures (établissements scolaires, centres sociaux, etc.).

#### // LE VILLAGE DE L'ABOLITION

- le 9 octobre 2021 de 10h à 19h

Lieu : Place de la Bastille, Paris

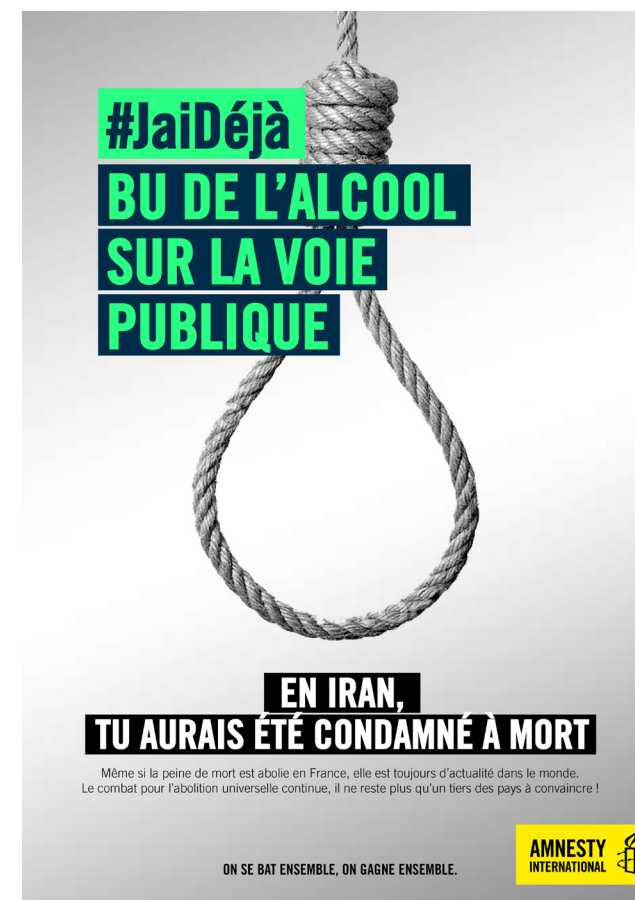
A l'occasion de la date anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France, nous serons présents aux côtés d'ECMP et des principales organisations de lutte contre la peine de mort, partenaires de l'événement (Coalition mondiale contre la peine de mort, ACAT, FIDH, le Barreau de Paris...), sur le village abolitionniste de la place de la Bastille pour sensibiliser le grand public à la question de la peine de mort dans le monde.

#### // MOBILISATION

La peine de mort s'expose – à partir d'octobre 2021

Dans toute la France

A l'occasion de l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort, les groupes locaux d'Amnesty se mobilisent dans toute la France pour montrer que le combat est toujours d'actualité. Metz, Montreuil, Strasbourg, Sainte Foy la Grande...une dizaine de partenariats ont été établis avec des Mairies qui afficheront sur leur parvis, l'exposition d'Amnesty. L'objectif ? Donner les arguments nécessaires au combat abolitionniste et permettre ainsi de comprendre pourquoi Amnesty International se mobilise pour l'abolition universelle. Des cinémas, des bibliothèques et des théâtres ont également pu être sollicités par nos militants. Au total, ce sont plus de 70 communes en France qui se mobiliseront pour ce combat début octobre 2021. <https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous>.



#### // « #JAIDEJA »

Un concept fort et percutant pour sensibiliser les jeunes sur le sujet de la peine de mort – A partir du 7 octobre -Leur affichage massif dans l'espace public à Paris et en régions a pour but de faire prendre conscience de façon décalée et directe de la réalité de la peine capitale dans le monde. Si la peine de mort est aujourd'hui abolie en France, chaque jour des personnes sont encore condamnées à mort et exécutées dans d'autres pays. Apercevoir le reflet de son visage sur une affiche miroir présentant un nœud coulant rapproche de façon simple et percutante la personne de cette réalité. Se trouver face à l'une de ces affiches en pleine rue permet de réduire la distance entre ces situations dramatiques qui nous semblent si lointaines et notre quotidien, et d'entamer une réflexion sur la nécessité de poursuivre le combat pour l'abolition universelle pour un public qui n'a jamais connu la peine capitale en France.



## **L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT : UNE MISSION HISTORIQUE D'AMNESTY INTERNATIONAL**

---

Dès la fondation d'Amnesty International en 1961, l'organisation s'est mobilisée pour que les prisonniers d'opinion ne soient pas exécutés. Progressivement, son combat contre la peine capitale s'est élargi à l'ensemble des condamnés quels qu'ils soient et quels que soient les crimes reprochés ou les méthodes d'exécution utilisées. Dans les années 70, Amnesty International a été la première organisation de défense des droits humains à inclure l'abolition de la peine de mort dans son mandat. En 1977, elle sera l'initiatrice de la Conférence de Stockholm, dont la déclaration finale allait servir d'étendard à tous les mouvements réclamant l'abolition.

La Déclaration de Stockholm déclare que la peine de mort est une violation du droit à la vie et affirme que les États doivent en protéger toutes les personnes placées sous leur juridiction, sans aucune exception. La Déclaration explique par ailleurs que la peine de mort est régulièrement utilisée à des fins politiques pour réprimer des opposants et des minorités raciales, ethniques ou religieuses. La Déclaration précise que l'effet dissuasif de la peine capitale n'a jamais été démontré et que trop d'innocents en sont victimes.

C'est sur les bases de ces arguments que l'avocat abolitionniste de longue date Robert Badinter, devenu Garde des Sceaux en 1981, prononcera son discours devenu célèbre, devant l'Assemblée nationale française, le 17 septembre 1981.



## **ABOLITION UNIVERSELLE : LES RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR METTRE FIN À CE CHÂTIMENT CRUEL, INHUMAIN ET DÉGRADANT**

Amnesty International s'oppose à la peine capitale en toutes circonstances, sans exception, quelles que soient la nature ou les circonstances du crime commis, la culpabilité, l'innocence ou la personnalité de son auteur, ou bien encore les méthodes d'exécution utilisées par l'État.

L'organisation soutient depuis longtemps que la peine capitale viole le droit à la vie, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et constitue le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant des châtiments.

### **LA PEINE DE MORT EST LA NÉGATION ABSOLUE DES DROITS HUMAINS. AUCUN ÊTRE HUMAIN NE DOIT Y ÊTRE SOUMIS.**

---

Amnesty International se bat pour l'abolition universelle de la peine de mort et lutte ardemment pour que :

// Toutes les peines capitales déjà prononcées soient commuées en peines d'emprisonnement.

// Les pays qui ont encore recours à la peine de mort adoptent des moratoires et cessent toute exécution

// Les pays qui ont déjà instauré un moratoire modifient leur législation pour abolir la peine de mort.



# RAPPORTS ET RÉFÉRENCES

## RECHERCHES D'AMNESTY INTERNATIONAL

---

Rapport **Statistiques annuelles sur la peine de mort dans le monde en 2020** (2021)

Rapport **Statistiques annuelles sur la peine de mort dans le monde en 2019** (2020)

Recherche **Exécutions de personnes mineures depuis 1990** (2019)

Rapport **China's deadly secrets** (2017)

## VIDEOS : VOIR POUR COMPRENDRE LA PEINE DE MORT

---

Entretien avec Robert Badinter « **Une vie de lutte contre la peine de mort** » : <https://www.youtube.com/watch?v=le971qp4Rrk>

Vidéo du Youtuber Cyrus North « **J'ai changé d'avis sur la peine de mort** » : [https://www.youtube.com/watch?v=i\\_iYtLa8GVY](https://www.youtube.com/watch?v=i_iYtLa8GVY)

Vidéo d'animation « **Comprendre la peine de mort** » avec la chaîne Nota Bene <https://www.youtube.com/watch?v=Ze9DfxJ6-4A>

« **Histoire de la peine de mort** » réalisée par Tim Bentley avec l'aide d'Amnesty International :

<https://www.youtube.com/watch?v=KpZS9AhL2VQ&t=22s>

« **5 pubs contre la peine de mort** » : <https://www.youtube.com/watch?v=-e4IMCNOyVI>

## OUVRAGES ET FILMS

---

« **Dehors, le soleil brille** » d'Anthony Ray Hinton, éditions Kero 2019 : [https://boutique-solidaire.com/amnesty/produits-amnesty/36836-dehors-le-soleil-brille.html?id\\_product=36836](https://boutique-solidaire.com/amnesty/produits-amnesty/36836-dehors-le-soleil-brille.html?id_product=36836)

« **Lindy Lou, jurée n.2** » documentaire de Florent Vassault, 2017 : <https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/organiser-une-projection-debat>

## AGIR CONCRETEMENT POUR L'ABOLITION

---

Contre-argumenter face à des personnes en faveur de la peine de mort : <https://www.amnesty.fr/focus/arguments-contre-la-peine-de-mort>

Signer la pétition « **En Alabama, stop à l'exécution de Rocky Myers** » : <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture/petitions/en-alabama-stop-a-lexecution-de-rocky-myers->

Signer la Pétition « **Grâce pour Chiou Ho-Shun** » : <https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/grace-pour-chiou>

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle assure notre liberté d'action.

**REJOIGNEZ-NOUS.**



**ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.**

